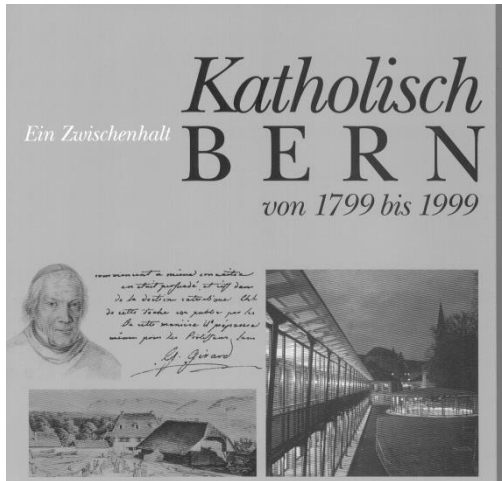


# HISTORIQUE

## DE LA TOLÉRANCE À LA RECONNAISSANCE PAR L'ETAT



«Katholisch Bern», Intervenants  
G. Hanke Knaus, F. Kuhn,  
J. Meienberg, H.B. Noser, F. Reich,  
R. Rosenberg, W. Stähelin, Bern  
1999, publié chez Buchhandlung  
Voirol

### 1799

Sur demande des membres catholiques des autorités de la République helvétique, une première messe catholique romaine est célébrée le 9 juin au Münster à Berne, après une interruption de 271 ans. Le père Gregor Girard y exerce son ministère comme un des premiers curés de diaspora en Suisse.

### 1804

Après la démission du gouvernement helvétique, le Petit Conseil bernois, « seul dans la capitale », autorise la poursuite des messes catholiques sous la surveillance du Conseil ecclésiastique composé de membres du clergé réformé et du gouvernement.

### 1815

Le Traité de Vienne réunit le Jura – en tant que partie de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle - au canton de Berne. L'acte de rattachement du 23 novembre garantit le droit de pratiquer la religion catholique romaine dans les communautés catholiques du Jura. Les paroisses jurassiennes se voient ainsi reconnues par l'Etat, la paroisse de la ville de Berne n'étant que tolérée par les autorités.

### 1828

Le diocèse de Bâle est reconstitué et délimité d'une manière nouvelle sur la base d'un concordat conclu entre le Saint-Siège et les cantons de Lucerne, de Berne, de Soleure et de Zoug. Or le nouveau territoire du diocèse de Bâle ne couvre pas l'ensemble du canton de Berne, mais uniquement la partie qui lui a été cédée par le Congrès de Vienne.

### 1831

La Constitution du canton de Berne se porte garante de la liberté religieuse, mais également des « droits de l'Eglise nationale évangélique-réformée existante ainsi que de ceux de l'Eglise catholique romaine, dans les paroisses se réclamant de celle-ci ».

### 1846

La nouvelle Constitution cantonale réitère les garanties prononcées par la charte précédente. Elle octroie à une commission ecclésiastique, composée de membres catholiques, le droit de proposition et de délibération préliminaire dans les affaires qui

touchent l'Eglise catholique romaine, pour autant que celles-ci soient du ressort des autorités publiques. Or une telle commission avait déjà été créée en 1832.

#### **1864**

La première église catholique de l'époque suivant la Réforme (St Pierre-et-Paul) est inaugurée à Berne. En cette même année, une convention conclue entre le Saint-Siège et le canton de Berne attribue l'ancienne partie du canton également au diocèse de Bâle.

### **LE « KULTURKAMPF » ET L'ÉPOQUE DE RENOUVEAU**

#### **1873**

A la suite de la proclamation du dogme de l'Infaillibilité pontificale par le Concile Vatican I (1870), les tensions entre l'Etat et l'Eglise catholique (Kulturkampf) s'enflamment tout particulièrement dans le canton de Berne. Les cantons diocésains ordonnent la révocation de l'évêque Lachat, pendant que le gouvernement bernois suspend de leurs fonctions les curés jurassiens se rangeant aux côtés de Lachat et les expulse du canton.

#### **1874**

La loi sur l'organisation des cultes stipule les mêmes règles pour l'Eglise catholique que celles régissant l'Eglise réformée. Par décret du 2 décembre, le Grand Conseil institue un « Synode catholique » chargé de remplir les fonctions de la « Commission catholique » prévue par la Constitution de 1846. Les catholiques fidèles à Rome perdent ainsi la reconnaissance de l'Etat, et leurs églises à Berne et Bienne sont proclamées chrétiennes catholiques.

#### **1878**

Rome autorise les membres catholiques chrétiens à participer aux élections des conseils paroissiaux. Les catholiques jurassiens ont largement recours à ce droit, remportant une majorité des voix dans la plupart des paroisses. Ils réintègrent dans leurs fonctions les ecclésiastiques destitués et entre-temps amnistiés par l'Etat.

#### **1880**

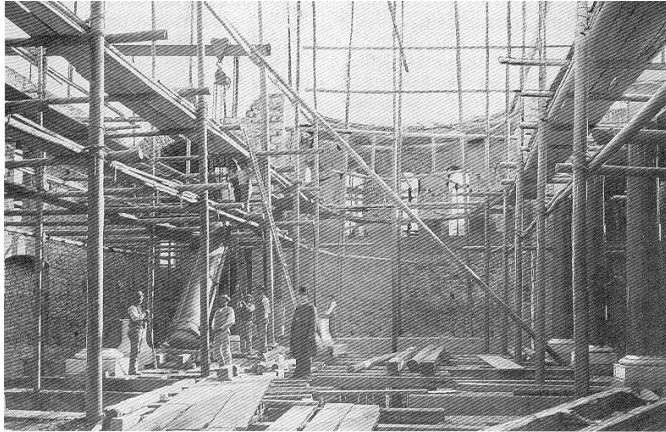
Le Synode catholique, au sein duquel les croyants chrétiens catholiques ont également été mis en minorité, abroge un certain nombre de décisions contraires à la doctrine de foi catholique romaine, prononcées entre 1875 et 1877. Ensuite, le Synode n'est plus convoqué.

#### **1893**

Selon l'article 84 de la Constitution cantonale, sont reconnues à titre d'Eglises nationales l'Eglise évangélique-réformée, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise chrétienne catholique, dans les paroisses se réclamant de celles-ci. A la suite de cet « accord de paix », les paroisses de Bienne et de St Imier (1898), de Tramelan (1905) et de Tavannes (1922) entament la procédure de reconnaissance publique par décret du Grand Conseil. Dans les paroisses de l'ancienne partie du canton, les craintes de subir à nouveau des pertes dans la mouvance du Kulturkampf ne sont pas encore dissipées, si bien que leurs responsables maintiennent une organisation catholique romaine de droit privé.

#### **1895**

Le Grand Conseil régleme par décret du 27 novembre l'organisation de la Commission catholique romaine.



Le chantier de la Sainte Trinité, 1898

**1898** : Le 23 février, le Grand Conseil promulgue un décret stipulant la séparation des paroisses catholiques du canton de Berne en fonction de leur appartenance à l'Eglise nationale catholique romaine ou catholique chrétienne.

**1899**

La population catholique romaine de la ville de Berne se rend à la nouvelle église Ste-Trinité, présidée par le curé Dr Jakobus Stammler.



Jakobus Stammler, curé Bernois et  
« père » de l'église Ste-Trinité.

*Jakob Stammler  
Keine Kirche, kein Pfarrhaus,  
keine Schule – als Pfarrer Jakob  
Stammler 1876 nach Bern  
kam, musste er die Pfarrei neu  
aufbauen. So wurde er nach  
Père Girard zum zweiten  
Gründer der Pfarrei Bern.*

**1921**

Le canton de Berne rétablit ses relations avec le diocèse de Bâle, qui avaient été suspendues durant la période du Kulturkampf.

**1935**

Par décret du 13 mai concernant la délimitation et l'organisation des paroisses catholiques romaines dans le canton de Berne, 15 paroisses supplémentaires sont érigées dans le Jura, ce qui porte leur nombre à 81. Toutes les paroisses supprimées en 1874 se trouvent ainsi reconstituées.

## EN ATTENDANT LA CRÉATION D'UN SYNODE

### 1939

Dans l'ancienne partie du canton, huit paroisses catholiques romaines sont fondées et reconnues par décret du 8 mai : Berne-Ste-Trinité, Berne-St-Antoine, Berthoud, Langenthal, Interlaken, Spiez et Thoune.

### 1945

Le 6 mai marque la promulgation de la nouvelle loi sur l'organisation des cultes, qui est toujours en vigueur aujourd'hui (depuis le 1er juillet 1996 : loi sur les Eglises nationales bernoises). Son article 71 réaffirme l'introduction d'une Commission catholique romaine, composée de onze membres dont quatre ecclésiastiques et sept laïcs, qui sont élus pour une durée de quatre ans par la population de confession catholique romaine jouissant du droit de vote.

### 1952

Les paroisses catholiques romaines fondent « l'Association des paroisses catholiques romaines dans l'ancienne partie du canton », dans le but de s'assurer une aide mutuelle sur une base supra régionale et volontaire.



Hellmuth Gallati,  
président du Synode  
1982 – 2000.

### 1963

Dans cette même intention, les paroisses de la partie francophone du canton créent la « Caisse de compensation des paroisses catholiques romaines du Jura et de Bienne ».

### 1971

Les délégué(e)s de toutes les paroisses donnent mandat à la Commission catholique romaine de préparer la constitution d'un Synode.

### 1978

Les paroisses catholiques romaines sur le territoire du nouveau canton du Jura se séparent du canton de Berne pour se rattacher à ce premier. Dans ce canton nouvellement fondé, l'Eglise catholique romaine est également reconnue à titre de collectivité de droit public. Elle s'organise, conformément à la Constitution cantonale et à la loi ecclésiastique, en tant que « Collectivité ecclésiastique cantonale catholique romaine ».



Ernst Eigenmann,  
président du Conseil synodal  
1982 – 1987.

**1979**

L'article 84 révisé de la Constitution du canton de Berne, qui ne fait plus allusion à une Commission catholique romaine, ouvre la voie à la création d'un Synode catholique romain.

**1981**

La majorité des paroisses catholiques romaines adoptent la Constitution ecclésiastique élaborée par la Commission catholique romaine ; trois paroisses la rejettent. La nouvelle Constitution entre en vigueur le 1er août.

## **PREMIERS PAS D'UNE ÉGLISE NATIONALE RÉORGANISÉE**

**1982**

Le 12 juin, le Synode se rassemble pour son assemblée constitutive en présence de Mgr Dr Anton Hänggi.



Eglise et Etat: Mgr Hänggi et M. le conseil-exécutif Siegenthaler lors de la constitution du synode, 1982.

**1985**

Le centre régional Caritas Berne entame ses travaux en tant que service de l'Eglise nationale.

**1987**

Un premier week-end de réflexion est organisé par le Synode à Gwatt, dans le but d'approfondir un certain nombre de questions fondamentales. D'autres weekends de réflexion se tiendront en 1992 à Gwatt et en 1996 à Rüttihubelbad.



Traugott Rüttimann,  
président du Conseil synodal  
1987 – 2004.

**1993**

A la fin de l'année, le district de Laufon déclare son adhésion au canton de Bâle-campagne. L'Eglise nationale se voit ainsi privée d'une de ses cinq régions.

## 1994

Le 19 novembre, le Synode adopte un projet de révision partielle de la Constitution de l'Eglise nationale. Les principales modifications sont les suivantes : Le droit de vote et d'éligibilité des fidèles étrangers est introduit sur la base de la nouvelle Constitution cantonale qui reconnaît cette faculté aux Eglises nationales. Une légitimité accrue est ainsi conférée à la délibération de questions pastorales au sein de l'Eglise nationale, donc de sujets relevant de la vie interne de l'Eglise. Le nombre de délégué(e)s au Synode n'est plus limité à 90, mais varie en fonction de l'importance numérique de la population catholique des paroisses (entre 1 et 5 délégué(e)s). L'élection des membres du Synode ne se déroule plus au sein des régions, mais directement dans les paroisses. Les dix représentant(e)s des doyennés au sein du Synode ainsi que les doyens régionaux et les doyens appartenant au Conseil synodal siègent désormais dans ces organes avec voix délibérative. Le statut juridique des commissions régionales est adapté à l'évolution de la situation.

## 1995

La révision constitutionnelle est acceptée par les votant(e)s catholiques. Le centre Caritas Berne se sépare de l'Eglise nationale et acquiert le statut d'une association indépendante. Il est cependant toujours subventionné par l'Eglise nationale.

## 1996

Un groupe de travail soumet au Conseil synodal un rapport de 48 pages sous le titre « Réflexions sur une Eglise synodale ». Le 21 juin 1997 et le 21 mars 1998, deux réunions de ce groupe de travail préparent la convocation d'un « Forum de l'Eglise catholique dans le canton de Berne ». Cet « espace ouvert de discussion et de mise en réseau » tient sa première assemblée le 7 novembre 1998 à Ostermundigen. La gestion des conflits au sein de l'Eglise et la « Consultation oecuménique sur l'avenir économique et social de la Suisse » en sont les thèmes principaux.

## 1998

Le Conseil synodal élabore un Concept directeur et le présente au Synode. Il entame ensuite la réforme des structures de l'Eglise nationale.

## 1999

Le 2 janvier, le Dr. Martin Widmer, premier administrateur de l'Eglise nationale, décède dans sa 74<sup>ème</sup> année.



Martin Widmer,  
administrateur  
1982 – 1999.

1999 est une année trois fois jubilaire. Année jubilaire pour l'Eglise catholique dans le canton de Berne. 1000 ans de la donation de l'abbaye de Moutier-Grandval (999 donation du jura et d'une partie du Mittelland par le roi de Bourgogne Rudolf III, qui a conduit à la reconstitution historique de l'Evêché de Bâle. 200 ans de l'Eglise catholique à Berne. 1799 première messe catholique (après la réformation dans la cathédrale de Berne) et 100 ans de l'église de la Trinité à Berne.

La commission pour les questions concernant les étrangers s'appelle maintenant commission pour les personnes de langues étrangères. Le taux de contribution des paroisses pour l'année 2000 est fixé à 8%.

## 2000

Nous apprenons le 29 janvier le décès de H.P. Roth, notre administrateur.



Hans-Paul Roth,  
administrateur  
1999 – 2000.

Walter Riedweg est élu à l'unanimité nouveau président du Synode et remplace Hellmuth Gallati.



Dr. Walter Riedweg,  
président du Synode  
2000 – 2008.

Pour remplacer H. P. Roth, le Conseil synodal nomme Ursula Muther-Guntern.



Ursula Muther,  
administratrice  
2000 – 2012.

Synode extraordinaire à Berne sur le thème Programme législatif de 2000 à 2004. Sur proposition de la commission régionale de Berne, une prise de position est acceptée sur la publication de Dominus Jesus, dans laquelle l'Eglise nationale se reconnaît.

## 2001

Le vicaire général Dr. Rudolf Schmid explique le concept « régionalisation de l'Evêché de Bâle ». L'Eglise nationale prend position sur l'occupation des églises par les sans-papiers.

## 2003

L'Evêque nomme les membres de la direction de la région diocésaine Berne-Jura-Soleure (Ste. Véréne) : Vicaire épiscopal Arno Stadelmann, chanoine Robert Geiser (ad interim) et délégué épiscopal Pierre Rebetez.

## 2004

A Bienne en l'église du Christ-Roi, les responsables du nouveau vicariat épiscopal Ste-Véréne sont installés par l'Evêque. Avec l'approbation du financement par le synode, le projet de régionalisation se termine. La déclaration du synode de Lucerne concernant des

questions pastorales provoque la création d'un groupe de travail du synode qui est mandaté pour élaborer une déclaration propre.

Pascal Eschmann est élu premier président bilingue du Conseil synodal.



Pascal Eschmann,  
président du Synode  
2004 – 2011.

## 2005

Avec la nomination de Gudula Metzler-Vitalowitz, l'équipe de la direction régionale Ste-Vérène est complète dès le 01.09.2005. M. le doyen et conseiller synodal Edgar Imer est nommé chanoine non-résident de l'état de Berne comme successeur de Hans Baur qui a démissionné. Le synode vit son premier changement de pontificat de Jean-Paul II à Benoît XVI.

Le 27 mai 2005, le Synode adopte une déclaration concernant les postulats suivants : célibat des prêtres « Viri probati », l'ordination des femmes et la suppression de la dispense pour les prêtres qui ont librement quitté leur mission. La déclaration est transmise à l'évêque Kurt Koch, le 3 juin 2005, à l'attention de la Conférence suisse des évêques qui en prend note lors de son assemblée du 6 au 8 juin 2005.

## 2006

Le Synode extraordinaire est consacré au thème « Vocations en Eglise ». La direction diocésaine lance le projet PEP, « Développement du plan pastoral ». Le Synode adopte une déclaration demandant l'immatriculation des « Viri probati », et l'ordination des femmes.

## 2007

Le Synode fête son 25<sup>e</sup> anniversaire et siège pour la première fois en l'Hôtel du Gouvernement à Berne. La révision de la Constitution est acceptée par le peuple et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Le Synode compte un quart de sièges en moins. Comme nouveauté, les Missions établies dans le canton de Berne ont droit à un siège chacune. Les doyennés ne sont plus représentés au Conseil synodal que par trois au lieu de quatre sièges. Le Vicariat épiscopal Ste-Vérène participe avec voix consultative.



Le 27 mai 2007, le conseiller d'Etat  
Werner Luginbühl accueille le  
Synode pour la première fois en  
l'Hôtel du Gouvernement à Berne.

## 2008

Avec l'élection de Madame Sonja Schöni-Michel, c'est la première fois qu'une femme préside le Synode. Le premier Président et cofondateur du Synode, Hellmuth Gallati, est



décédé. Monsieur l'abbé Alex L. Maier est nommé chanoine non résident du canton de Berne à la place de Monsieur l'abbé Edgar Imer.



Sonja Schöni-Michel,  
présidente du Synode  
2008 – 2012.

L'abbé Jean Jacques Theurillat, remplace l'abbé Pierre Rebetez en tant que Délégué épiscopal et membre de la direction régionale Ste-Vérène, Le Service de la communication de l'Eglise nationale est créé. Karin Brunner, spécialiste en Relations Publiques y prend place le 1er novembre.

### **2009**

Placé sous le titre d'une « Eglise vivante du diocèse de Bâle dans le canton missions », le Synode extraordinaire ouvre la porte au dialogue. Après le retrait des Pères jésuites de la ville de Berne, la responsabilité de l'aumônerie universitaire (aki) est reprise par l'Eglise nationale, de concert avec la paroisse générale de Berne. La Main Tendue de Berne, dont l'Eglise nationale est membre fondateur, fête ses 50 ans d'existence.

### **2010**

Mgr Kurt Koch est élevé au rang de cardinal. La commission (synodale) pour les personnes de langue étrangère cède la place à la commission d'accompagnement du Conseil synodal chargée de la collaboration entre les paroisses et les communautés linguistiques. L'aumônerie des sourds et malentendants bénéficie d'une augmentation de son taux d'occupation.

### **2011**

Mgr Felix Gmür est consacré évêque de Bâle.

Josef Wäckerle accède à la présidence du Conseil synodal. Le Synode approuve la réorganisation et le redimensionnement de son organe exécutif (réduction de 12 à 6 sièges). L'Eglise nationale se dote d'une nouvelle identité visuelle.



Josef Wäckerle,  
président du Synode  
2011 – 2016.

### **2012**

Le Synode célèbre les 30 ans de son existence. La modification des articles 20 et 22 de la Constitution ecclésiastique (révision partielle) marque l'approbation définitive de la réorganisation du Conseil synodal. Le délégué épiscopal est (re)nommé vicaire épiscopal. Le Centre de formation pédagogique délivre les premiers brevets fédéraux de catéchiste. Lors de l'assemblée constituante, le Conseil synodal est élu dans sa nouvelle composition.

Après 12 ans d'engagement à la tête de l'administration, Ursula Muther, présente sa démission.

Une motion déposée en 2011 par le député Adrian Wüthrich (PS) demande qu'à l'avenir les paroisses assument elles-mêmes les salaires de leurs ecclésiastiques. Le Grand Conseil décidera en septembre que le Canton continuera à payer les salaires des ecclésiastiques travaillant dans les Églises nationales. Afin de parvenir à un budget équilibré, le Conseil-exécutif du Canton de Berne lance en juin 2012 un réexamen complet de l'offre et des structures (EOS 2014), dans le cadre duquel les prestations fournies à l'Église nationale sont également examinées.

### 2013

Lors du synode du 7 juin, l'évêque Felix Gmür prend position sur les demandes de réforme du Synode bernois (célibat obligatoire, *virgi probati*, ordination des femmes).

Le Conseil-exécutif commande un rapport sur les relations entre l'Église et l'État. Celui-ci doit analyser en détail les relations mutuelles et servir de base à la décision de redéfinir ou non les relations « Église-État ».

Le vade-mecum est publié par la Conférence des Évêques suisses (CES) cet été. Celui-ci traite des relations entre les institutions de droit canonique et celles de droit public ecclésiastique.



Regula Furrer Giezendanner,  
nouvelle responsable de  
l'administration, entre en  
fonction le 1<sup>er</sup> juin 2013.

### 2014

Le personnel de l'Église nationale bénéficie d'une nouvelle solution de caisse de pension avec la Fondation Abendrot.

Un catalogue de prestations est élaboré avec le Centre Pastoral du Jura et les paroisses du Jura bernois, avec une évaluation du personnel et des finances. À l'avenir, les paroisses pourront compter sur un ensemble de prestations à prix fixes.

Après 12 ans d'engagement, Adrienne Piguet ne travaille plus à l'Église nationale. Myrta Pauli, collaboratrice non permanente, quitte le secrétariat après un an et demi. Natacha Guillaume et Marianne Fridelance travaillent désormais à l'administration.

Les délégués au Synode échangent leurs points de vue sur les finances de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne lors d'un séminaire interne.

En octobre paraît le rapport des experts ECOPLAN et AD!VOCATE, « Das Verhältnis von Kirche und Staat im Kanton Bern » (Les relations entre l'Église et l'État dans le canton de Berne), demandé par le Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif fait savoir qu'il devra supprimer 2,5 postes d'ecclésiastiques du côté catholique entre 2016 et 2019, en raison des coupes de 5 millions de francs opérées par le Grand Conseil en novembre 2013 dans les salaires des postes d'ecclésiastiques payés par le Canton.

## 2015

Publication du rapport du Conseil-exécutif : « Les relations entre l'Église et l'État dans le canton de Berne. Conclusions politiques et principes de développement » (18 mars 2015, 24 pages). Le Conseil-exécutif décide de remplacer la loi sur les Églises nationales bernoises du 6 mai 1945 et propose dans le cadre du projet de la nouvelle loi que les ecclésiastiques soient désormais engagés par les Églises nationales et non plus par le Canton.

De nouveaux contrats de prestation sont conclus avec Caritas Berne et Caritas Jura.

L'administration, le Centre de pédagogie catéchétique et la Mission de langue portugaise s'installent dans les nouveaux locaux de la Zähringerstrasse 25 à Berne.

Natacha Guillaume et Marianne Fridelance quittent l'administration. En automne, Helen Corpataux Siffert et Salome Strobel nous rejoignent.

Suite à la démission convenue de la responsable régionale Gudula Metzel-Vitalowitz, l'évêque Felix Gmür nomme Edith Rey Kührtopf pour lui succéder. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> août.

Avec Walter Riedweg, c'est un ancien président et membre extrêmement actif qui quitte le Synode à la fin de la législature.

## 2016

Barbara Kückelmann (doyennés) et Josef Wäckerle (président du Conseil synodal) démissionnent. Marie-Louise Beyeler (doyennés) et Heinrich Gisler (AR Berne) sont nouvellement élus. Claire Haltner devient la nouvelle présidente du Conseil synodal. Quelques jours après son élection, elle est victime d'une hémorragie cérébrale et déclare, au vu de sa santé, qu'elle démissionnera dès le Synode du 3 décembre. Elisabeth Kaufmann prend le relais dans son rôle de vice-présidente,.



Claire Haltner est élue présidente du Conseil synodal lors du Synode de printemps 2016, mais tombe si gravement malade quelques jours plus tard qu'elle doit démissionner.

Le Conseil synodal présente le projet « Perspectives 2020 » sur la conception future des structures et des processus de l'Église nationale. La Constitution ecclésiastique doit notamment être revue dans le cadre de la nouvelle loi sur les Églises nationales.

Le 16 septembre, le Conseil-exécutif présente le projet de nouvelle loi sur les Églises nationales (LEgN) dans le cadre d'une conférence de presse et ouvre ainsi la période de consultation. Celle-ci dure jusqu'en décembre, toutes les paroisses ayant la possibilité de s'exprimer à ce sujet dans le cadre d'une consultation interne.

## 2017

L'ECR prend position sur la nouvelle loi sur les Églises nationales et demande entre autres une égalité de traitement avec l'Église réformée.

Lors de la journée de lancement du projet « Perspectives 2020 », le 21 janvier, près de 100 personnes se penchent sur les premières questions concernant l'avenir de l'Église nationale.

Outre les travaux relatifs à la nouvelle Constitution ecclésiastique, les bases d'un nouveau règlement du personnel propre à l'Église seront également créées. Les deux documents seront remis aux paroisses, aux services spécialisés et au vicariat épiscopal en octobre pour consultation.

Le Conseil synodal annonce que Karin Brunner, responsable du service de communication, s'apprête à relever un nouveau défi professionnel et que les parties ont mis fin aux rapports de travail d'un commun accord. Son ancien collaborateur, Thomas Uhland, reprend la gestion de la communication en tant que collaborateur de l'administration.

Le Synode du 9 juin élit Heinrich Gisler comme nouveau président du Conseil synodal. Roland Steck (AR Oberland) devient nouveau membre du Conseil synodal.



Heinrich Gisler,  
président du Synode  
2017 - 2020.

La première lecture de la LEgN révisée a lieu au Grand Conseil le 6 septembre. La LEgN est approuvée par 142 oui, 0 non et quelques abstentions.

## **2018**

Traugott Rüttimann décède fin mai. Pendant des décennies, il a représenté l'ECR avec engagement. À partir de 1964, il est devenu membre de la Commission catholique romaine. Puis, depuis la création de l'Église nationale en 1982 jusqu'en juin 2004, il a été membre du Conseil synodal, qu'il a présidé à partir de 1988.

En mars, le Conseil synodal et la commission d'accompagnement adoptent les projets de Constitution ecclésiastique et de règlement du personnel en vue de leur première lecture par le Synode de printemps.

Le rapport annuel est publié pour la première fois sous une nouvelle forme, plus légère. Des informations plus approfondies sont disponibles sur Internet.

La nouvelle Constitution ecclésiastique est adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par le Synode de printemps et en 2<sup>e</sup> lecture par le Synode d'automne, avec quelques modifications. Un nouveau règlement du personnel ainsi que plusieurs ordonnances sont également adoptés.

Lors du Synode d'automne, Michel Conus est élu nouveau président de cet organe ; il remplace Markus Rusch, qui l'a présidé pendant six ans. Rudolf Ammann est élu au Conseil synodal en remplacement de Wolfgang Neugebauer.



Michel Conus, président du Synode puis du Parlement de l'Église nationale à partir de 2019.

## 2019

Les trois Églises nationales et les communautés judaïques du canton de Berne décident de s'engager ensemble contre une nouvelle loi cantonale sur l'aide sociale qui prévoit des mesures d'austérité au détriment des personnes qui en bénéficient. En mai, le projet est rejeté de justesse par le peuple.

Lors d'une votation populaire au sein de l'ECR à l'été 2019, la nouvelle Constitution ecclésiastique est acceptée par près de 94 % des voix.

Le Synode accepte la création d'un fonds de projet pour le travail pastoral et diaconal. En parallèle, il crée un nouveau poste chargé, entre autres, de l'administration de ce fonds.

Le Synode d'automne élit Robert Zemp au Conseil synodal. Cette élection est nécessaire car le Conseil synodal compte désormais sept sièges au lieu de six.

Une cérémonie à la Cathédrale de Berne le 16 décembre marque la fin d'une ère de 215 ans dans le canton de Berne. La conseillère d'État Evi Allemann remet la responsabilité de l'engagement des ecclésiastiques entre les mains des Églises nationales. Officiellement, le nouveau règlement s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



Acte symbolique : la conseillère d'État Evi Allemann remet au président du Conseil synodal Heinrich Gisler une boule en bois, symbole de la nouvelle responsabilité de l'Église nationale à l'égard des agents pastoraux.

## 2020

La nouvelle loi sur les Églises nationales du canton de Berne entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, trois mois après la nouvelle Constitution ecclésiastique. Parmi de nombreux autres changements, de nouvelles désignations s'appliquent : le Synode devient le **Parlement de l'Église nationale**, le Conseil synodal le **Conseil de l'Église nationale**.

La pandémie de Covid-19 contraint également l'Église nationale à faire preuve de flexibilité. En automne, pour la première fois, une session parlementaire est annulée. Les dossiers en suspens seront traités en juin 2021. La session de juin est reportée au mois.

En août, Marie-Louise Beyeler-Küffer est élue présidente du Conseil de l'Église nationale. Elle remplace Heinrich Gisler, qui a présidé le Conseil pendant trois ans et a dirigé l'Église nationale pendant la période de restructuration. Sabine Kempf (Lyss), Barbara von Mérey-Zeller (Coutelary) et René Löffler-Berchtold (Bönigen) sont également élus. Ils remplacent les membres de longue date Elisabeth Kaufmann (Perles) et Michel P. F. Esseiva (Bienne).



Marie-Louise Beyeler-Küffer,  
présidente du Conseil de l'Église  
nationale à partir de 2020.

Pour la première fois, le Parlement nomme la Commission des finances et de gestion et la Commission des communautés allophones.

### **2021**

Au printemps, les services de communication de l'Église nationale et de l'Église catholique de la région de Berne sont réunis à la « Haus der Begegnung » (Maison de rencontre), à la Mittelstrasse à Berne. La direction de l'espace pastoral est responsable sur le plan technique. Les deux parties comptent sur une valorisation et une professionnalisation de la communication.

La Nuit des Églises a lieu fin mai. Pour la première fois, l'Église catholique romaine des cantons de Berne et de Soleure participe à cette action œcuménique. Environ 8700 personnes participent à ces événements.

Lors de la session de novembre, le Parlement approuve des moyens supplémentaires pour la communauté de langue polonaise et l'English speaking Community. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'une valorisation générale des communautés allophones.